



Informations de base	
<b>2012/2044(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique  <b>Subject</b>  1.20 Droits du citoyen 1.20.05 Accès du public à l'information et aux documents, relations avec l'administration 2 Marché intérieur, marché unique 2.80 Coopération et simplification administratives 3.45.08 Environnement des entreprises, réduction des charges administratives 8.50.01 Application du droit de l'Union européenne 8.50.02 Simplification, consolidation, codification de la législation	


Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>IMCO</b>	Marché intérieur et protection des consommateurs	BASTOS Regina (PPE)	07/10/2011
			Rapporteur(e) fictif/fictive REPO Mitro (S&D) ROCHEFORT Robert (ALDE) RÜHLE Heide (Verts/ALE) MCCLARKIN Emma (ECR) SALVINI Matteo (EFD)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b>	Affaires économiques et monétaires	SCICLUNA Edward (S&D)	27/09/2011
	<b>EMPL</b>	Emploi et affaires sociales	HIRSCH Nadja (ALDE)	05/10/2011
	<b>ITRE</b>	Industrie, recherche et énergie	GYÜRK András (PPE)	26/10/2011
	<b>TRAN</b>	Transports et tourisme	SIMPSON Brian (S&D)	24/01/2012
	<b>CULT</b>	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>JURI</b>	Affaires juridiques	REGNER Evelyn (S&D)	01/03/2012

	<b>PETI</b> Pétitions	BUSUTIL Simon (PPE)	27/02/2012
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux		BARNIER Michel

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/08/2011	Publication du document de base non-législatif	SEC(2011)1003 	Résumé
15/03/2012	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
25/09/2012	Vote en commission		
11/10/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0310/2012	Résumé
25/10/2012	Décision du Parlement	T7-0395/2012	Résumé
25/10/2012	Résultat du vote au parlement		
25/10/2012	Débat en plénière	CRE link	
25/10/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2012/2044(INI)
<b>Type de procédure</b>	INI - Procédure d'initiative
<b>Nature de la procédure</b>	Rapport d'initiative
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 55
<b>Autre base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 165
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	IMCO/7/07622

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE483.745	29/02/2012	
Amendements déposés en commission		PE483.810	07/03/2012	
Amendements déposés en commission		PE485.862	19/03/2012	
Amendements déposés en commission		PE485.945	28/03/2012	
Amendements déposés en commission		PE486.157	30/03/2012	
Amendements déposés en commission		PE486.131	30/03/2012	

Amendements déposés en commission		PE487.715	12/04/2012	
Avis de la commission	EMPL	PE480.882	26/04/2012	
Avis de la commission	ITRE	PE480.801	26/04/2012	
Amendements déposés en commission		PE487.989	02/05/2012	
Avis de la commission	PETI	PE483.750	03/05/2012	
Avis de la commission	TRAN	PE480.854	10/05/2012	
Avis de la commission	ECON	PE483.705	01/06/2012	
Avis de la commission	JURI	PE486.197	01/06/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0310/2012	11/10/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0395/2012	25/10/2012	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
<b>Type de document</b>		<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
Document de base non législatif		SEC(2011)1003 	22/08/2011	Résumé

## 20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique

2012/2044(INI) - 22/08/2011 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : présentation d'un rapport de la Commission européenne sur les principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique.

**CONTENU** : la Commission européenne, dans un document de travail, a dressé la liste des **20 problèmes auxquels se heurtent le plus souvent les citoyens et les entreprises lorsqu'ils voyagent, s'installent ou travaillent à l'étranger**. Ce rapport, demandé dans [l'Acte pour le marché unique](#), traite des questions telles que les qualifications professionnelles, la sécurité sociale, les entraves fiscales, l'accès au financement et le commerce en ligne.

Les principaux résultats de la dernière enquête Eurobaromètre sur le marché unique font ressortir que **de nombreux Européens n'ont pas conscience du marché unique et des avantages qu'il procure (35%)**. Les citoyens européens sont généralement satisfaits des possibilités offertes par le marché unique pour accroître le choix de produits (74%), pour créer davantage d'emplois (52%) et rendre la concurrence plus loyale (47%). Ils ont, en revanche, le sentiment que le marché unique ne profite qu'aux grandes entreprises (62%), qu'il détériore les conditions de travail (51%) et qu'il présente peu d'avantages pour les personnes pauvres et défavorisées (53%). 28% des personnes interrogées envisagent de travailler à l'étranger un jour.

**La suppression de ces obstacles et l'amélioration du fonctionnement du marché unique** permettraient de stimuler la croissance et d'accroître la confiance dans ce marché. C'est pourquoi la Commission concentre ses efforts sur l'élimination de ces obstacles. Elle a déjà engagé des travaux pour la plupart des problèmes recensés. Ainsi, avant la fin de cette année, la Commission présentera des propositions visant à **moderniser le système de reconnaissance des qualifications professionnelles** et à **améliorer l'accès aux marchés publics**. À la suite des propositions qu'elle a présentées en avril 2010, les **coûts des brevets** en Europe devraient diminuer de 80% au cours des prochaines années.

Le document propose une vue d'ensemble des obstacles réellement rencontrés dans le marché unique. Il se fonde sur une analyse des plaintes traitées par la Commission et ses services d'assistance (SOLVIT, «l'Europe vous conseille», le réseau «Enterprise Europe Network, les centres européens des consommateurs, le centre de contact Europe Direct, EURES – le service européen de l'emploi) en combinaison avec les résultats des récentes enquêtes Eurobaromètre et des groupes de réflexion.

Les 20 principaux sujets de préoccupation ont été recensés sans établir d'ordre d'importance. Pour chacun d'entre eux, les services de la Commission ont déterminé une ou plusieurs causes profondes possibles sur la base de l'expérience pratique examinée.

D'une manière générale, le rapport confirme qu'il existe toujours une fracture entre les attentes et la réalité dans le marché unique et que cette fracture est due à ces trois problèmes étroitement liés:

- **Un manque d'informations**: les personnes ne disposent pas d'une connaissance ou d'une compréhension suffisante de leurs droits et ignorent où trouver des informations ou de l'aide.
- **Une mise en œuvre insuffisante**: dans de nombreux domaines, on constate l'existence de disparités entre le cadre juridique de l'UE et la manière dont il est mis en œuvre et appliqué dans la pratique.
- **Un vide législatif**: dans certains domaines, le cadre juridique de l'UE lui-même ne correspond pas aux attentes des citoyens et des entreprises.

Le rapport sur les 20 principaux sujets de préoccupation servira de base de discussion lors du **forum sur le marché unique** qui se tiendra du 2 au 4 octobre. Ce forum est organisé en collaboration avec la présidence polonaise du Conseil de l'UE et le Parlement européen et réunira des citoyens, des parties intéressées et des décideurs politiques à tous les niveaux d'administration afin d'examiner l'état du marché unique. Huit ateliers seront organisés pour débattre certains des problèmes recensés, tels que la reconnaissance des qualifications professionnelles, le détachement des travailleurs et les droits sociaux fondamentaux ainsi que l'amélioration du fonctionnement de la législation de l'UE en matière de marchés publics.

## 20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique

2012/2044(INI) - 11/10/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative de Regina BASTOS (PPE, PT) sur les 20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique, en réponse au document de travail des services de la Commission faisant suite à la [résolution du Parlement, du 20 mai 2010, intitulée «Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens»](#).

Le rapport note qu'il existe **encore trop d'obstacles** empêchant les Européens de tirer pleinement avantage de l'existence d'un marché unique et qu'il est urgent de remédier à ces difficultés. Les députés demandent à la Commission de présenter **des actions concrètes et des propositions réalisables** pour résoudre les questions recensées comme les 20 principaux sujets de préoccupation des citoyens. Dans le contexte de la grave crise financière, ils estiment que l'UE doit intensifier ses efforts afin d'éliminer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique, en particulier dans les domaines susceptibles d'agir comme moteurs d'une croissance durable, tels que les activités commerciales et entrepreneuriales transfrontalières, la prestation de services, la mobilité, l'accès au financement et la culture financière.

Le rapport met l'accent sur les aspects suivants :

**Enregistrement des véhicules** : les députés rappellent que le Parlement reçoit de nombreuses plaintes de citoyens, très souvent confrontés aux lourdes formalités liées notamment au ré-enregistrement de leurs véhicules dans un autre État membre ainsi qu'aux coûts supplémentaires y afférents. Ils demandent, en cas de transfert transfrontalier d'une voiture, i) une reconnaissance mutuelle des contrôles techniques entre les États membres, ce qui requiert des définitions communes et une norme de contrôle comparable; ii) la création d'une base de données européenne centralisant les données techniques de tous les véhicules afin de permettre une comparabilité au niveau de l'Union et de faciliter l'enregistrement transfrontalier; iii) que les États membres maintiennent les coûts d'enregistrement transfrontalier d'une voiture à un niveau le plus bas possible pour les citoyens, en empêchant les frais inutiles grâce à une approche européenne. La Commission est invitée à présenter une proposition législative sur le contrôle technique des véhicules à moteur en vue de réduire la charge administrative pour les citoyens et pour l'industrie.

**Qualifications professionnelles** : le rapport reconnaît qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre qualifiée peut contribuer à la création d'une Europe plus concurrentielle. Pour ce faire, les députés jugent nécessaire d'adopter un **cadre moderne** pour la reconnaissance des qualifications professionnelles en utilisant le mécanisme d'alerte du système d'information sur le marché unique (IMI). Ils saluent l'introduction d'une **carte professionnelle européenne** visant à faciliter les démarches administratives et la mobilité transfrontalière volontaire au sein de l'UE.

**Services bancaires** : les députés rappellent que les citoyens européens doivent faire face à diverses difficultés et à des exigences complexes et discriminatoires imposées par les institutions bancaires en matière d'ouverture de compte : 30 millions de citoyens européens ne disposent toujours pas de compte bancaire et voient ainsi leur mobilité entravée. Le rapport souligne que tous les citoyens de l'Union qui ne possèdent pas déjà de compte bancaire dans l'État membre dans lequel ils en ont sollicité l'ouverture devraient avoir **accès aux services bancaires de base**. La Commission est invitée à présenter une **proposition législative** visant à garantir des procédures conviviales pour l'ouverture de comptes bancaires dans l'ensemble de l'Union.

**Gouvernance** : le rapport souligne la nécessité de renforcer la coopération et l'interaction entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les États membres, afin que les citoyens se reconnaissent dans les principaux projets et dans les activités quotidiennes de l'UE et que l'action de l'UE, si elle est jugée nécessaire, soit ciblée et utile; à cet égard, le **dialogue avec la société civile** est essentiel pour rétablir la confiance dans le marché unique. La Commission est invitée à :

- développer le portail «L'Europe est à vous» en le transformant en véritable «guichet unique» numérique fournissant aux citoyens et aux entreprises des informations sur le marché unique ;
- mettre à disposition, par le biais de ses bureaux de représentation dans chaque État membre, **un seul point de contact direct et en ligne**, pour les citoyens et pour les consommateurs ;
- poursuivre, conjointement avec les États membres, le **test PME**, pour s'assurer qu'il est appliqué de manière cohérente dans tous les domaines politiques pertinents et qu'il est incorporé dans l'évaluation globale d'une proposition.

**Information et communication**: rappelant qu'il existe une lacune en matière d'information sur le marché unique, les députés demandent à la Commission de tirer parti de toutes les ressources technologiques disponibles pour entamer un **dialogue avec les citoyens sur le marché unique**, en lançant des campagnes d'information interactives, faisant connaître aux citoyens et aux entreprises les avantages du marché unique, des solutions pratiques et concrètes à leurs problèmes quotidiens, ainsi que leurs droits, en encourageant leur participation à la réalisation d'un marché concurrentiel, équitable et équilibré, en accordant une attention particulière au renforcement des guichets uniques.

La Commission est invitée, entre autres, : à mettre au point des stratégies de communication efficaces et des mécanismes d'information concernant l'**exercice des droits et des avantages sociaux** des citoyens à travers l'Union; à développer, conjointement avec les États membres, un véritable **marché unique numérique compétitif**, au service des consommateurs européens et des entreprises, en particulier des PME ; à prendre les mesures adaptées pour que tous les citoyens soient pleinement informés des droits que leur confère la **carte européenne d'assurance maladie** (CEAM).

**Législation/Transposition** : le rapport reconnaît que, malgré une réduction du nombre des procédures d'infraction ouvertes par la Commission européenne, quelque 2.100 procédures étaient encore en cours à la fin de l'année 2010. Il note également le nombre important de **pétitions** reçues par la commission des pétitions du Parlement au sujet des problèmes rencontrés par les citoyens au sein du marché intérieur, en particulier en ce qui concerne la transposition ou la mise en œuvre inadéquates du droit européen.

Les États membres sont invités à prioritairement **veiller à la transposition** correcte et en temps utile de la législation sur le marché intérieur et à mettre en œuvre un **«test du marché unique»** dans le cadre de leur production législative nationale. La Commission est pour sa part appelée à appliquer une **tolérance zéro** envers toute règle ou pratique discriminatoire mise en place par les États membres dans le domaine de l'emploi et contraire au droit de l'Union européenne, et à engager les procédures appropriées en cas de non-respect.

Le rapport adresse enfin une série de recommandations à la Commission :

- vérifier les «20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique» d'ici deux ans et à les actualiser; élaborer un tableau pour chaque préoccupation soulevée dans le rapport, en précisant quels acteurs sont responsables de mettre en œuvre les solutions pour chaque cause profonde identifiée;
- axer sa campagne d'information, lors de l'Année européenne des citoyens en 2013, sur les domaines de préoccupations liés aux droits fondés sur la citoyenneté de l'Union ;
- lancer périodiquement, conjointement avec les États membres, les autorités régionales et locales et les représentants de la société civile, des campagnes européennes d'information dans les médias nationaux, régionaux et locaux, renforçant le dialogue avec les citoyens sur les avantages du marché unique ;
- garantir un lien effectif entre les instruments existants, tels que SOLVIT et le tableau d'affichage du marché intérieur, le système d'information sur le marché intérieur (IMI), le service d'orientation pour les citoyens, «L'Europe est à vous», en contrôlant que la transposition des directives européennes est correcte et faite en temps utile.

Le rapport souligne enfin la nécessité de renforcer le **système EURES** et de relier efficacement celui-ci aux systèmes nationaux de recherche d'emploi pour lutter contre le chômage en Europe.

## 20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique

2012/2044(INI) - 25/10/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les 20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique, en réponse au document de travail des services de la Commission faisant suite à la [résolution du Parlement, du 20 mai 2010, intitulée «Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens»](#).

La résolution note qu'il existe **encore trop d'obstacles** empêchant les Européens de tirer pleinement avantage de l'existence d'un marché unique et qu'il est urgent de remédier à ces difficultés. La Commission est invitée à présenter **des actions concrètes et des propositions réalisables** pour résoudre les questions recensées comme les 20 principaux sujets de préoccupation des citoyens, en particulier dans les domaines susceptibles d'agir comme moteurs d'une croissance durable, tels que les activités commerciales et entrepreneuriales transfrontalières, la prestation de services, la mobilité, l'accès au financement et la culture financière.

La résolution met l'accent sur les aspects suivants :

**Enregistrement des véhicules** : les députés rappellent que le Parlement reçoit de nombreuses plaintes de citoyens, très souvent confrontés aux lourdes formalités liées notamment au ré-enregistrement de leurs véhicules dans un autre État membre ainsi qu'aux coûts supplémentaires y afférents. Ils demandent, en cas de transfert transfrontalier d'une voiture, i) une reconnaissance mutuelle des contrôles techniques entre les États membres, ce qui requiert des définitions communes et une norme de contrôle comparable; ii) la création d'une base de données européenne centralisant les données techniques de tous les véhicules afin de permettre une comparabilité au niveau de l'Union et de faciliter l'enregistrement transfrontalier; iii) que les États membres maintiennent les coûts d'enregistrement transfrontalier d'une voiture à un niveau le plus bas possible pour les citoyens, en empêchant les frais inutiles grâce à une approche européenne. La Commission est invitée à présenter une proposition législative sur le contrôle technique des véhicules à moteur en vue de réduire la charge administrative pour les citoyens et pour l'industrie.

**Qualifications professionnelles** : la résolution reconnaît qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre qualifiée peut contribuer à la création d'une Europe plus concurrentielle. Pour ce faire, les députés jugent nécessaire d'adopter **un cadre moderne pour la reconnaissance des qualifications professionnelles** en utilisant le mécanisme d'alerte du système d'information sur le marché unique (IMI). Ils saluent l'introduction d'une **carte professionnelle européenne** visant à faciliter les démarches administratives et la mobilité transfrontalière volontaire au sein de l'UE.

**Services bancaires** : les députés rappellent que les citoyens européens doivent faire face à diverses difficultés et à **des exigences complexes et discriminatoires** imposées par les institutions bancaires en matière d'ouverture de compte : 30 millions de citoyens européens ne disposent toujours pas de compte bancaire et voient ainsi leur mobilité entravée. La résolution souligne que tous les citoyens de l'Union qui ne possèdent pas déjà de compte bancaire dans l'État membre dans lequel ils en ont sollicité l'ouverture devraient avoir **accès aux services bancaires de base**. La Commission est invitée à présenter une proposition législative visant à garantir des procédures conviviales pour l'ouverture de comptes bancaires dans l'ensemble de l'Union.

**Gouvernance** : la résolution souligne la nécessité de **renforcer la coopération et l'interaction entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les États membres**, afin que les citoyens se reconnaissent dans les principaux projets et dans les activités quotidiennes de l'UE et que l'action de l'UE, si elle est jugée nécessaire, soit ciblée et utile; à cet égard, le **dialogue avec la société civile** est essentiel pour rétablir la confiance dans le marché unique. La Commission est invitée à :

- développer le **portail «L'Europe est à vous»** en le transformant en véritable «guichet unique» numérique fournissant aux citoyens et aux entreprises des informations sur le marché unique ;
- mettre à disposition, par le biais de ses bureaux de représentation dans chaque État membre, **un seul point de contact direct et en ligne**, pour les citoyens et pour les consommateurs ;
- poursuivre, conjointement avec les États membres, le **test PME**, pour s'assurer qu'il est appliqué de manière cohérente dans tous les domaines politiques pertinents et qu'il est incorporé dans l'évaluation globale d'une proposition.

**Information et communication** : rappelant qu'il existe une lacune en matière d'information sur le marché unique, les députés demandent à la Commission de tirer parti de toutes les ressources technologiques disponibles pour entamer un dialogue avec les citoyens sur le marché unique, en lançant des **campagnes d'information interactives**, faisant connaître aux citoyens et aux entreprises les avantages du marché unique, des solutions pratiques et concrètes à leurs problèmes quotidiens, ainsi que leurs droits, en encourageant leur participation à la réalisation d'un marché concurrentiel, équitable et équilibré, en accordant une attention particulière au **renforcement des guichets uniques**.

La Commission est invitée, entre autres, i) à mettre au point des **stratégies de communication efficaces** et des mécanismes d'information concernant l'exercice des droits et des avantages sociaux des citoyens à travers l'Union ; ii) à développer, conjointement avec les États membres, **un véritable marché unique numérique compétitif**, au service des consommateurs européens et des entreprises, en particulier des PME ; iii) à prendre les mesures adaptées pour que tous les citoyens soient pleinement informés des droits que leur confère la **carte européenne d'assurance maladie** (CEAM).

**Législation/Transposition** : le Parlement reconnaît que, malgré une réduction du nombre des procédures d'infraction ouvertes par la Commission européenne, quelque 2.100 procédures étaient encore en cours à la fin de l'année 2010. Il note également **le nombre important de pétitions** reçues par la commission des pétitions du Parlement au sujet des problèmes rencontrés par les citoyens au sein du marché intérieur, en particulier en ce qui concerne la transposition ou la mise en œuvre inadéquates du droit européen.

Les États membres sont invités à prioritairement **veiller à la transposition correcte et en temps utile de la législation** sur le marché intérieur et à mettre en œuvre un **«test du marché unique»** dans le cadre de leur production législative nationale. La Commission est pour sa part appelée à appliquer **une tolérance zéro** envers toute règle ou pratique discriminatoire mise en place par les États membres dans le domaine de l'emploi et contraire au droit de l'Union européenne, et à engager les procédures appropriées en cas de non-respect.

Le Parlement adresse enfin une série de recommandations à la Commission :

- vérifier les «20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique» d'ici deux ans et à les actualiser; élaborer un tableau pour chaque préoccupation soulevée dans le rapport, en précisant quels acteurs sont responsables de mettre en œuvre les solutions pour chaque cause profonde identifiée;
- axer sa campagne d'information, lors de l'Année européenne des citoyens en 2013, sur les domaines de préoccupations liés aux droits fondés sur la citoyenneté de l'Union ;
- garantir un lien effectif entre les instruments existants, tels que SOLVIT et le tableau d'affichage du marché intérieur, le système d'information sur le marché intérieur (IMI), le service d'orientation pour les citoyens, «L'Europe est à vous», en contrôlant que la transposition des directives européennes est correcte et faite en temps utile ;
- renforcer le système EURES et relier efficacement celui-ci aux systèmes nationaux de recherche d'emploi pour lutter contre le chômage en Europe.

Les États membres sont invités prendre toutes les mesures nécessaires afin de **simplifier les procédures administratives nationales complexes** et de s'assurer que toutes les informations utiles sur les droits et obligations relatifs à leur emploi, comme les droits à la sécurité sociale, y compris la protection en cas de chômage, les soins de santé, et les règles de fiscalité, soient accessibles aux travailleurs, employeurs et autres parties concernées dans le cadre d'un emploi transfrontalier.